

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 24 mars 1959

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LES RELATIONS DU COMMONWEALTH

ANNONCE D'UNE CONFÉRENCE AU SUJET DE BOURSES D'ÉTUDES

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la Chambre se rappelle qu'à la conférence économique et commerciale du Commonwealth tenue à Montréal il a été décidé en principe d'établir un nouveau programme de bourses d'études au sein du Commonwealth. La conférence a convenu que la portée exacte et les dispositions précises de ce programme seraient élaborées à une conférence ultérieure que les pays du Commonwealth tiendraient en 1959 au Royaume-Uni. Il a été aussi convenu que cette conférence serait chargée d'étudier les dispositions existantes concernant la collaboration entre les pays du Commonwealth en matière d'éducation, afin de déterminer s'il y a lieu d'améliorer ou d'accroître ces dispositions.

Tous les gouvernements du Commonwealth, y compris celui du Canada, ont déjà accepté du Royaume-Uni l'invitation d'assister à une conférence qui doit avoir lieu à Oxford, du 15 au 29 juillet, sur les sujets convenus à Montréal. Lord Halifax, chancelier de l'Université d'Oxford, a accepté de présider la conférence et le vice-chancelier de l'Université de Bristol, sir Philip Morris, en présidera les comités. La composition du groupe canadien délégué à la conférence sera décidée plus tard.

En attendant, la Chambre apprendra avec intérêt qu'une réunion aura lieu bientôt à Ottawa entre les représentants du gouvernement et ceux des universités canadiennes afin d'étudier les détails de la participation canadienne à ce programme de bourses d'étude du Commonwealth.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, au nom de l'opposition officielle, je tiens à déclarer que nous sommes heureux de la mise sur pied de ce programme de bourses dans le cadre du Commonwealth et que nous notons avec plaisir que la réunion à cette fin se tiendra, cet été dans un endroit qui s'y prête fort bien, l'Université d'Oxford.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, puis-je, au nom du groupe cécéliste, déclarer que nos sentiments sont exactement ceux que le chef de l'opposition a exprimés.

QUESTIONS OUVRIÈRES

RAPPORT SUR LE PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT DES TRAVAUX MUNICIPAUX—PROLONGEMENT JUSQU'AU 31 MAI

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, avec votre permission et celle de la Chambre, j'aimerais exposer brièvement l'état actuel du programme d'encouragement des travaux municipaux et faire une annonce. Comme la Chambre le sait, ce programme avait pour but d'aider à combattre le chômage saisonnier. Je suis heureux de signaler qu'au 20 mars, 32,000 emplois en tout ont été fournis grâce à ce programme. Il s'agit d'un total de 32,000 emplois qui n'auraient pas été fournis autrement.

Ceux qui ont consulté le rapport du Bureau fédéral de la statistique hier savent que ce programme a certainement favorisé l'accroissement encourageant de l'embauchage et la réduction du chômage dont nous sommes témoins à l'heure actuelle. La Chambre se réjouira d'apprendre que depuis que ce programme a été lancé, nous avons reçu et examiné 1,909 demandes provenant de municipalités partout au Canada. Sur ce nombre, nous avons approuvé 1,838 demandes, soit 96 p. 100 du chiffre total et certaines autres sont encore à l'étude. Nous avons tâché, bien entendu, d'approuver le plus grand nombre possible de demandes en tenant compte du but de ce programme qui est d'assurer des emplois au plus grand nombre possible d'hommes. Le coût total prévu des entreprises approuvées jusqu'à maintenant s'élève à \$81,375,000.

La participation fédérale nécessaire au lancement d'entreprises de cette envergure a été d'un peu plus de 9 millions de dollars, soit exactement \$9,279,000. Telle est la part fédérale estimative du coût de la main-d'œuvre pour la période en question, du 1^{er} décembre 1958 au 30 avril 1959. Le coût total de la main-d'œuvre est estimé à \$27,358,000. Le prix de revient des travaux à terminer pendant la période en cause est de \$52,739,000. Le total des frais afférents aux salaires a atteint \$18,706,000 durant cette période, d'après les estimations. Sur ce montant, la quote-part fédérale, comme je l'ai signalé, dépasse un peu 9 millions. De la sorte, la tranche fédérale du montant versé directement en salaires durant la période en question représente 17.6 p. 100 du coût global des travaux pour cette période.